

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons des modifications apportées à l'objectif, à la principale exposition, aux principaux risques et à la dénomination du compartiment JPMorgan Funds – Global Dynamic Fund, dans lequel vous détenez des actions, ainsi que d'une réduction des frais au titre de certaines de ses classes d'actions.

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris leur calendrier. Veuillez prendre connaissance de ces informations. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Modifications apportées au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 31 mai 2019 à 14 h 30 (CET)

VOS OPTIONS

1 Si vous acceptez ces modifications, aucune action n'est requise de votre part.

2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

3 Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat* ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.

**Les commissions de rachat ne sont pas applicables à la Belgique.*

LES MODIFICATIONS

Date d'entrée en vigueur 3 juin 2019

Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 31 mai 2019 à 14 h 30 (CET)

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds OPCVM

Siège social

6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement
(RCS Luxembourg) B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

JPMorgan Funds - Global Dynamic Fund

Motifs sous-jacents aux modifications

A la suite de la révision du compartiment, le risque global auquel ce dernier est exposé sera réduit via la diminution de ses pondérations régionales actives et de l'erreur de suivi par rapport à son indice de référence. Par conséquent, la référence à « géré de manière agressive » sera supprimée de l'objectif d'investissement. Le compartiment JPMorgan Funds - Global Dynamic Fund sera renommé JPMorgan Funds - Global Equity Fund. Les références au « risque de concentration » et aux « positions importantes sur des secteurs ou des marchés spécifiques » seront également supprimées des sections Politiques et Principaux risques du prospectus. Par ailleurs, le compartiment ne détient pas, et n'entend pas détenir, de position significative dans les marchés émergents de sorte que la référence au risque associé sera également supprimée.

Parallèlement aux changements susmentionnés, la Commission annuelle de gestion et de conseil de toutes les classes d'actions sera réduite conformément au tableau ci-dessous, tout comme la Commission de distribution des classes D et T.

Veuillez noter que le profil de l'investisseur du compartiment reste inchangé et que la composition du portefeuille pourra toujours différer sensiblement de celle de l'indice de référence.

Niveau de risque/rendement SRR1 inchangé

Niveau de commission voir ci-dessous

Les modifications sont indiquées en gras et en italique

AVANT

APRES

Nom du compartiment – JPMorgan Funds – Global Dynamic Fund

Nom du compartiment - JPMorgan Funds - Global **Dynamic Equity** Fund

Objectif - Optimiser la croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille géré de manière agressive composé de titres de sociétés du monde entier.

Objectif - Optimiser la croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille **géré de manière agressive** composé de titres de sociétés du monde entier.

Principale exposition – Au moins 67% des actifs sont investis dans des actions de sociétés du monde entier, y compris des pays émergents. Le Compartiment peut détenir ponctuellement des positions importantes sur des secteurs ou des marchés spécifiques.

Principale exposition – Au moins 67% des actifs sont investis dans des actions de sociétés du monde entier, y compris des pays émergents. **Le Compartiment peut détenir ponctuellement des positions importantes sur des secteurs ou des marchés spécifiques.**

Risques d'investissement *Risques liés aux titres et aux techniques du Compartiment*

Risques d'investissement *Risques liés aux titres et aux techniques du Compartiment*

| Techniques | Titres |
|----------------------|-------------------|
| Concentration | Actions |
| Couverture de risque | Marchés émergents |

| Techniques | Titres |
|----------------------|--------------------------|
| Concentration | Actions |
| Couverture de risque | Marchés émergents |

| Classe de base | Commission annuelle de gestion et de conseil | Commission de distribution | Frais administratifs et d'exploitation (max.) |
|----------------|--|----------------------------|---|
| A | 1,50% | | 0,3% |
| C | 0,55% | | 0,2% |
| D | 1,50% | 1,00% | 0,3% |

| Classe de base | Commission annuelle de gestion et de conseil | Commission de distribution | Frais administratifs et d'exploitation (max.) |
|----------------|--|----------------------------|---|
| A | 1,00% | | 0,3% |
| C | 0,50% | | 0,2% |
| D | 1,00% | 0,75% | 0,3% |

Dates clés

17 avril 2019 à 14 h 30 CET

Début de la période de conversion/rachat sans frais.

31 mai 2019 à 14 h 30 CET

Fin de la période de conversion/rachat sans frais.

3 juin 2019

Entrée en vigueur des modifications.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.be. A l'instar de tout investissement dans la SICAV, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter qu'à l'exception des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Pour toute question veuillez contacter le Siège social de la SICAV, l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique ou votre conseiller habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles ainsi que sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu' auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L' Echo et De Tijd.